



Police du stationnement  
Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté temporaire n°2026STA313930A1

Enregistré sous le numéro 2026-108 de la Commune de Fontaines-sur-Saône

Objet : Suite à l'effondrement du bandeau de rives de la mairie, le parking est fermé et la circulation des piétons est interdite aux abords du bâtiment jusqu'à nouvel ordre, pour des raisons de sécurité.

### Le Maire de la Commune de Fontaines-sur-Saône

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

- L'article L.3642-2,

- Les articles L.2213-2-2, L.2213-2-3, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire,

**VU** le Code de la Route;

**VU** le Code de la Voirie Routière;

**VU** le Code Pénal et notamment l'article R.610-5;

**VU** le Code de la Sécurité Intérieur notamment l'article R.511-1;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière;

**VU** l'avis de la Métropole pour ce qui concerne les dispositions en matière de stationnement;

**VU** la demande du 07-05-2026 de Mme HAMELIN

**Considérant** qu'en raison de l'effondrement du bandeau de rives de la mairie, le parking est fermé et la circulation des piétons est interdite aux abords du bâtiment jusqu'à nouvel ordre, pour des raisons de sécurité., Rue Gambetta (Fontaines Sur Saone), en agglomération, il convient de régler le stationnement par les mesures suivantes;

## ARRÊTE

### **Article 1 - Stationnement interdit**

Du 7 mai 2026 et jusqu'à nouvel ordre, le stationnement est interdit sur le parking de la mairie situé au 25 rue Gambetta à Fontaines-sur-Saône.

### **Article 2 - Interdiction de circulation des piétons**

La circulation des piétons est interdite tout autour de la mairie située au 25 rue Gambetta à Fontaines-sur-Saône, jusqu'à nouvel ordre, afin d'assurer la sécurité du public.

Une signalisation et un balisage adaptés sont mis en place pour matérialiser cette interdiction.

### **Article 3 - Sécurisation des abords de la mairie**

Une signalisation adaptée est mise en place autour de la mairie au moyen de barrières et de rubalise afin de sécuriser les abords du bâtiment et d'interdire l'accès aux piétons.

Le parking de la mairie est interdit au stationnement jusqu'à nouvel ordre pour des raisons de sécurité.

#### **Article 4 - Délais des travaux**

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais prévus à l'article premier, l'entreprise devra obligatoirement solliciter un nouvel arrêté.

#### **Article 5 - Ampliation**

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- bernard DAUSSIN
- Commune de Fontaines-sur-Saône
- La brigade de gendarmerie de Fontaines sur Saône
- La caserne de pompiers de Fontaines-sur-Saône
- Le responsable de la Collecte des déchets
- Le service technique de Fontaines sur Saône
- Mme HAMELIN BENEDICTE
- Monsieur le responsable de la Subdivision de Voirie secteur Nord

#### **Article 6 - Recours**

Mesdames, messieurs : le(a) Directeur(trice) Général(e) des services de la Commune de Fontaines-sur-Saône, le(a) Directeur(trice) Départemental(e) de la Sécurité Publique, tous agents de la force publique et de la police municipale, le(a) Directeur(trice) des Services Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté temporaire du Maire de la Commune de Fontaines-sur-Saône peut faire l'objet d'un recours contentieux sur les mesures de police de stationnement arrêtées devant le tribunal administratif de Lyon (Palais de justice Part-Dieu - 184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03), ou effectué par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Toute autre information peut être sollicitée auprès du service de la commune.

À Fontaines-sur-Saône, le 07/05/2026

Pour le Maire,

A blue circular official stamp of the Mairie de Fontaines-sur-Saône, Rhône, is overlaid with a large, handwritten signature in blue ink. The signature appears to be 'B. Hamelin'.

**Bénédicte HAMELIN**  
Maire de Fontaines-sur-Saône